Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère

Communiqué de presse

Fitch maintient la note souveraine et entrevoit une nette réduction du déficit en 2027

Libreville, le 20 novembre 2026 – Le Gouvernement de la République gabonaise prend note du maintien par Fitch Ratings des notes souveraines à long terme du Gabon à « CCC− » en devises et à « CC » en monnaie locale.

Fitch fonde cette décision principalement sur l'importance des besoins de financement, le caractère limité des ressources de financement à faible coût, la dépendance aux recettes d'hydrocarbures et la hausse de la dette publique rapportée au PIB.

Dans son analyse, l'Agence relève néanmoins plusieurs avancées. Sur le plan budgétaire, elle considère que le budget 2027 traduit un engagement en faveur d'une consolidation budgétaire à moyen terme, déjà amorcée par la loi de finances rectificative 2026. Elle anticipe ainsi une réduction du déficit à 8,3 % du PIB en 2026, puis à 5,2 % en 2027, contre 12,4 % en 2025.

Fitch prévoit par ailleurs une croissance réelle de 3,2 % en 2026, puis 3,4 % par an jusqu'en 2028, soutenue par l'investissement public, l'amélioration des infrastructures de transport et la hausse de la production minière, avec des déficits courants modérés (1,3 % du PIB en 2026 et 2,7 % en 2027). Elle prévoit en outre une amélioration des réserves régionales mises en commun de la CEMAC à 4,7 mois d'importations à fin 2026, contre 4,1 mois en 2025, et un retour positif de la contribution du Gabon. Elle relève enfin un plafond pays à « B- », supérieur à la notation souveraine.

Fitch note que les discussions techniques se poursuivent avec le Fonds monétaire international. Le Gouvernement s'attend à ce qu'elles permettent prochainement de parvenir à un diagnostic partagé de la situation des finances publiques, ouvrant la voie à un accord au niveau des services du FMI.

Malgré les améliorations notées par Fitch, le Gouvernement considère que l'Agence n'a pas suffisamment pris en compte les efforts de consolidation budgétaire réalisés depuis l'adoption de la loi de finances rectificative 2026 et l'ajustement opéré dans le projet de loi de finances, voté à l'Assemblée nationale le 18 novembre 2026 après la clôture des travaux de Fitch.

Par ailleurs, en programmant cette réduction du déficit, le Gabon donne suite aux hautes directives des Chefs d'État de la CEMAC en matière de discipline budgétaire et de reconstitution des réserves de change. Il contribue ainsi à l'effort collectif nécessaire au déblocage des assurances régionales.

Sous l'impulsion du **Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement**, le Gouvernement réaffirme sa détermination à poursuivre les réformes économiques, à rétablir une trajectoire budgétaire viable et crédible, à restaurer la soutenabilité de la dette, conditions nécessaires à la mise en œuvre ordonnée de la transformation économique du Gabon.

FIN